Certifié conforme à l'original

2AB BUILDING
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20 000 €
70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE – 94000 CRETEIL
RCS CRETEIL 908 720 550
(ci-après la "Société")

ABOUAMIR Abdellatif

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 30 juin,

Monsieur Abdellatif ABOUAMIR, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société 2AB BUILDING et associé unique de ladite Société (ci-après "L'Associé Unique").

A PREALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

La Présidence a arrêté les comptes annuels, et établi le rapport de gestion, de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Lecture du rapport de gestion établi par la Présidence ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves de l'exercice ;
- Information fiscale relative aux distributions antérieures
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et décision à cet égard ;
- Fixation de la rémunération de Monsieur Abdellatif ABOUAMIR en qualité de Président ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

—

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et quitus au Président

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense ni charge de nature fiscalement non déductible, au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, n'a été comptabilisée au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat, du report à nouveau et des réserves

L'Associé Unique approuve la proposition de la Présidence et décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dans les conditions ci-après arrêtées.

Le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 15 346 €, est réparti de la manière suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 900 €
- Dotation aux réserves facultatives (autres réserves) : 13 446 €

L'Associé Unique décide par ailleurs d'affecter le report à nouveau créditeur de l'exercice précédent comme suit :

- Dotation aux réserves facultatives (autres réserves) : 101 064 €

En conséquence de l'affectation ci-dessus décidée, la situation nette de la Société, avant et après affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'établit comme suit :

	Avant affectation	Après affectation
Report à nouveau	101 064,00 €	0,00 €
Réserve légale	100,00 €	2 000,00 €
Réserves facultatives (autres réserves)	0,00 €	114 510,00 €
Capitaux propres	121 164,00 €	136 510,00 €

TROISIÈME DÉCISION

Information fiscale relative aux distributions antérieures

L'Associé Unique prend acte, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'au titre des trois derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué.

QUATRIÈME DÉCISION

Conventions réglementées

En application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIÈME DÉCISION

Fixation de la rémunération de Monsieur Abdellatif ABOUAMIR en qualité de Président

L'Associé Unique décide de fixer la rémunération de Monsieur Abdellatif ABOUAMIR dans les conditions ci-après exposées.

Le mandataire ne percevra aucune rémunération, mais pourra prétendre au remboursement, sur justificatifs, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération ne sera valable que pour la période commençant le 01/01/2025 jusqu'au 31/12/2025.

SIXIÈME DÉCISION

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

—

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique :

ABOUAMIR Abdellatif

_____

Monsieur Abdellatif ABOUAMIR

SmartCompta
LA COMPTABILITÉ INTELLIGENTE

Certifié conforme à l'original

ABOUAMIR Abdellatif

Comptes annuels 2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

2AB BUILDING

70 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
94000 CRETEIL

SIREN : 908.720.550

Forme juridique : SAS

N° TVA : FR39908720550

SMARTCOMPTA

SAS au capital de 2000 Euros - SIREN : 884249483
62 AV DU CAPITAINE GLARNER, 93400 SAINT OUEN
Tél : 01 88 32 71 07 - www.smartcompta.fr

Attestation de présentation des comptes

SmartCompta
LA COMPTABILITÉ INTELLIGENTE

Attestation sans observation

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de 2AB BUILDING relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 600 357,51 €
- Chiffre d'affaires : 769 950,06 €
- Résultat net comptable : 15 345,58 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à SAINT OUEN le 25/09/2026.

Zakaria Tadlaoui,
Expert-comptable

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	23 718	11 756	11 961	14 839
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	106		106	
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**23 824**	**11 756**	**12 068**	**14 839**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	453 590		453 590	342 722
Autres créances	116 712		116 712	67 391
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	17 987		17 987	78 023
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**588 290**	**0**	**588 290**	**488 136**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**612 114**	**11 756**	**600 358**	**502 975**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	20 000	20 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	101 064	59 773
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	15 346	41 291
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**136 509**	**121 164**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	**0**	**0**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	**0**	**0**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	39 985	82 791
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	9 975	9 975
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	153 917	75 713
Dettes fiscales et sociales	52 496	65 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	207 476	147 747
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**463 848**	**381 811**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**600 358**	**502 975**

SmartCompta
LA COMPTABILITÉ INTELLIGENTE

SMARTCOMPTA

SAS au capital de 2000 Euros - SIREN : 884249483

62 AV DU CAPITAINE GLARNER, 93400 SAINT OUEN

Tél : 01 88 32 71 07 - www.smartcompta.fr